



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25
Pouvoirs : 4

Date convocation : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Séance du 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jonathan FLOURET, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Olivier ALLE à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3 SUR BUDGET PRINCIPAL 2024 DE LA CCHAM :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 3 suivante sur le budget principal 2024 de la CCHAM :

DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR BUDGET PRINCIPAL								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au BP 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au BP 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
011	61358	Autres locations mobilières	6 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €			
	61521	Entretien et réparations sur terrains	11 500,00 €	16 426,16 €	27 926,16 €			
	615231	Entretien et réparations sur voiries	9 000,00 €	13 000,00 €	22 000,00 €			
	6156	Maintenance	39 000,00 €	15 000,00 €	54 000,00 €			
012	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	518 220,01 €	- 50 000,00 €	468 220,01 €			
	64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	172 000,00 €	- 17 000,00 €	155 000,00 €			
65	657381	Subvention de fonctionnement à la collectivité de rattachement	780 850,00 €	56 500,00 €	837 350,00 €			
	65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	70 000,00 €	- 3 500,00 €	66 500,00 €			
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	90 000,00 €	3 794,00 €	93 794,00 €			
74	74718	Participation Etat - Autres			- €	308 220,01 €	40 220,16 €	348 440,17 €
TOTAL			1 696 570,01 €	40 220,16 €	1 736 790,17 €	308 220,01 €	40 220,16 €	348 440,17 €



INVESTISSEMENT								
Opération	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au BP 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au BP 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
930	202	Revision du PLUI communautaire	104 133,61 €	9 074,00 €	113 207,61 €			
103	2031	Accompagnement transfert compétence eau et assainissement	348 057,67 €	119 028,00 €	467 085,67 €			
911	2188	Acquisition mobilier et matériel	37 731,42 €	10 159,60 €	47 891,02 €			
973	2313	Requalification Espace Gargantua	2 247 741,17 €	28 041,00 €	2 275 782,17 €			
930	1311	Revision du PLUI communautaire- DGD 2024			- €	- €	9 074,00 €	
973	1313	Requalification Espace Gargantua - CD48				- €	19 779,00 €	
103	1316	Accompagnement transfert compétence eau et assainissement - Agence de l'eau				- €	119 028,00 €	
104	1323	Réhabilitation thermique piscine et crèche - CD48				- €	4 896,00 €	
104	1328	Réhabilitation thermique piscine et crèche - CCSS 48				- €	13 525,60 €	
TOTAL			2 737 663,87 €	166 302,60 €	2 903 966,47 €	- €	166 302,60 €	- €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride

Le Président,

Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.